



PROJET DE RESOLUTION

#7|2023

Commune de Schengen, le 27 septembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

projet de résolution #7|2023
relatif au contenu du bulletin communal (Gemengebuet)

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Echevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Annette KIRSCH ép. WILLEMS

Tom BELLION

Lola ARTIGAO

Lucien MAX

PROJET DE RESOLUTION #7|2023

TEXTE PROPOSE

Le Conseil communal,

considérant l'article 15 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal adopté le 18 juillet 2023 ;

soucieux de fournir par le biais du bulletin communal des informations complètes aux habitants ;

sachant que l'ordre du jour comprend toujours les points « Divers : Affaires courantes et communications » et « Questions des conseillers au collège des bourgmestres et échevins ;

d e c i d e
à l'unanimité

- d'inclure dorénavant les motivations des conseillers à la base des votes « pour », « contre » ou « abstention » ;
- d'inclure dorénavant au résumé des délibérations et décisions prises par le conseil communal les échanges relatifs aux « Affaires courantes et communications » ainsi que les « Questions des conseillers au collège des bourgmestres et échevins » ;
- de réservé dorénavant au moins deux pages entières au bulletin communal pour permettre aux deux fractions d'y exposer leurs vues par rapport aux sujets d'actualité politique et de rendre compte de leurs travaux, projets et réflexions ;